

Le **5 octobre 2023**, à **20 h 00** en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, (C.G.C.T.), le conseil municipal de Flamanville s'est réuni sur convocation adressée par M. le Maire en date du 29 septembre 2023.

Présents : Franck BRISSET, Gilles MARY, Katy MELIN, Philippe LEMARCHAND, Virginie DALBIN, Arnaud LEBOULANGER, Eric TELLIER, Cécile LERÉVÉREND, Frédéric NAGA, Fabien LANGRENEZ, Danielle LELUBEZ, Guillaume GOURDEL, Catherine VANHECKE, Ghislaine THOMAS-ROUTIER et Vincent LEROY.

Pouvoirs :

Anita LEDANOIS donne pouvoir à Franck BRISSET
Bruno MARTEL donne pouvoir à Philippe LEMARCHAND
Anne CAPART donne pouvoir à Virginie DALBIN
Anne VAGNER donne pouvoir à Ghislaine THOMAS-ROUTIER

Réorganisation des services et révision des IFSE : Convention d'assistance avec le Centre De Gestion (CDG)

Exposé :

Dans un contexte toujours en pleine évolution et pour faire face à ses nouvelles compétences et aux nouveaux enjeux de la commune, la mairie doit continuer à se structurer et à se professionnaliser.

Il s'agit d'une part de poursuivre les recrutements nécessaires et de finaliser l'organigramme et d'autre part de préciser la place de chacun, élus et agents.

Par ailleurs, par délibération 17D060 du 10 juillet 2017, la collectivité a mis en place le RIFSEEP (*Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel*), conformément au décret n° 2014-513. Il se compose :

- d'une Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (I.F.S.E.), qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et des responsabilités de chaque agent (encadrement, pilotage, exécution, exposition aux risques...).
- d'un Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.), lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le montant de l'I.F.S.E. fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours,
- et au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

Les montants d'IFSE ont été définis en 2017 sans réelle réflexion sur les critères et les emplois. Ils visaient essentiellement à maintenir le niveau de primes antérieur. Les agents attendent donc, à juste titre, une réévaluation potentielle de leur IFSE. Pour être menée sérieusement et de façon globale et cohérente, cette réévaluation passe par une remise à plat et une cotation de chaque poste. C'est un travail long, complexe et très sensible, qui nécessite un accompagnement extérieur.

Depuis le 1er janvier 2022, le Centre De Gestion de la Manche (CDG50), en collaboration avec le Centre de gestion du Calvados et le Centre de gestion de la Seine-Maritime, propose une nouvelle mission de Conseil en Organisation à ses collectivités affiliées. Après avoir rencontré les conseillers du CDG et pris connaissance des services proposés, Monsieur le Maire propose d'adhérer à la convention de Conseil en organisation pour accompagner la collectivité dans la définition de l'organisation des services, de la relation élus-agents et de la réévaluation du RIFSEEP.

Délibération :

*Vu les articles L452-39 et L452-40 du code général de la fonction publique,
Vu le projet de convention d'utilisation du service de conseil en organisation du CDG 50, jointe en annexe.*

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

19	Voix pour	
	Voix contre	
	Abstentions	
19	Votants	

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la mission optionnelle « CONSEIL EN ORGANISATION proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche,
- d'autoriser le Maire à signer la convention.

Le Maire

F.BRISSET

